

## Deux mères, un donneur et des enfants. Une reconfiguration des rôles familiaux?

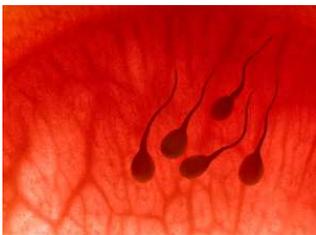
Synthèse des résultats d'une étude exploratoire sur les familles lesboparentales dont les enfants sont nés d'un donneur de sperme connu au Québec

### But

Comprendre le rôle du donneur de sperme connu au sein des familles lesboparentales.

### Méthode

Afin de recueillir le point de vue de chaque membre impliqué dans le projet parental, une méthode qualitative a été privilégiée. Des entrevues semi-dirigées ont été réalisées avec neuf couples de lesbiennes (dix-huit mères) et les neuf donneurs de sperme à l'origine de leur projet parental. Au total, vingt-sept personnes ont été rencontrées de façon individuelle.



## Mise en contexte

*L'objectif de cette étude était alors de comprendre le rôle du donneur au sein des familles lesboparentales, c'est-à-dire la place que lui font les mères dans leur projet parental.*

Depuis 2002, la filiation au Québec n'est plus tributaire du couple parental hétérosexuel puisqu'un enfant peut dorénavant avoir deux parents légaux de même sexe. En effet, grâce à la *Loi instituant l'union civile et les nouvelles règles de filiation*, l'État québécois accorde les mêmes droits et responsabilités juridiques aux familles homoparentales qu'aux familles hétéroparentales. La procréation assistée par don de sperme peut désormais s'effectuer en contexte privé. Les couples lesbiens ont donc la possibilité d'avoir des enfants à l'aide du sperme d'un homme de leur entourage qui fera office de donneur. Ce dernier sera le géniteur de l'enfant, sans toutefois en être légalement reconnu comme le père. Il sera ainsi exempté de tout droit et devoir de paternité, sauf dans le cas d'une conception par relation sexuelle. Conséquemment, le rôle que cet homme jouera ou non auprès de l'enfant sera négocié entre les mères et le donneur, car il n'est régi par aucune obligation ou responsabilité légale.

Ces transformations sociales posent la trame de fond sur laquelle s'élaborent les relations qu'entretiennent ou non les donneurs connus avec les enfants nés de leurs dons. Les liens qui se tissent au sein de cette configuration familiale réunissant deux mères, un donneur et des enfants ont été mis en lumière dans le cadre d'une recherche doctorale<sup>1</sup>. L'objectif de cette étude était alors de comprendre le rôle du donneur au sein des familles lesboparentales, c'est-à-dire la place que lui font les mères dans leur projet parental. Pour ce faire, dix-huit mères (neuf couples) et neuf donneurs formant neuf unités familiales distinctes ont été rencontrés.

<sup>1</sup> Ces résultats sont tirés d'une recherche doctorale en service social réalisée par Isabel Côté et intitulée *Deux mères, un donneur et des enfants. Une reconfiguration des rôles familiaux?* La chercheuse tient à remercier les participantes et participants pour leur implication dans ce projet. Cette étude a reçu l'appui financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

## Résultats principaux

### Motivations des mères

1. *Grandir sans trou dans son histoire*
2. *Un père, mais sans responsabilités parentales*
3. *Le donneur connu comme médiateur des liens de sang entre les membres de la famille lesboparentale*

Les mères évoquent trois raisons principales qui expliquent leur choix d'avoir des enfants avec un donneur connu. La question des origines est un élément qui revient dans le discours de la très grande majorité d'entre elles. Pour ces femmes, le donneur fait partie de l'histoire de leurs enfants, même s'il ne fait pas partie de la famille. De plus, le fait d'avoir recours à un donneur connu ouvre la porte à la possibilité pour l'enfant d'entretenir éventuellement une relation avec le donneur, si tel est leur désir à tous les deux.

Quelques-unes souhaitent plutôt que leurs enfants aient un papa présent et impliqué dans leur vie, même si cette paternité n'est pas reconnue légalement. Enfin, d'autres veulent établir des liens biologiques entre les membres de la famille, soit en utilisant le même donneur pour avoir leurs enfants (alors que les grossesses seront réparties entre les mères) soit en ayant un donneur apparenté à la mère qui ne portera pas les enfants. Le donneur est alors une courroie de transmission pour l'établissement d'un lien de sang entre les membres de la famille.

1. *Être père sans être parent*
2. *Donner son sperme et sa génétique pour aider*
3. *Faire de ses propres parents des grands-parents*

### Motivations des donneurs

Les motivations exprimées par les donneurs justifiant leur désir de participation au projet des mères sont variées. Les donneurs qui côtoient plus régulièrement les enfants nés de leur don avaient un désir de paternité depuis l'enfance. Ils souhaitent avoir l'occasion d'être une personne particulière et significative dans la vie d'un enfant. Même sans désirer de contacts continus avec l'enfant, le fait de pouvoir vivre cette expérience est vu par plusieurs hommes comme étant valorisant.

D'autres ont également mentionné le souhait de poursuivre leur lignée génétique comme important facteur motivationnel. Ils voient leur rôle comme essentiellement biologique. Cela ne veut pas dire qu'ils soient indifférents à l'enfant, mais ils se considèrent surtout comme des aidants dans le processus ayant conduit à sa naissance. Leur don est alors perçu comme une aide pour que le couple de femmes puisse fonder une famille. Finalement, certains donneurs soulignent que l'enfant issu de leur don permet d'assurer une descendance et ainsi perpétuer la lignée familiale.

### Dialogue entre les mères et les donneurs concernant leurs attentes respectives

Les femmes et les hommes rencontrés ont dès le départ organisé la structure familiale et circonscrit le rôle qu'occupera le donneur auprès des enfants. Elles et ils ont discuté de leurs attentes respectives et de leur vision quant au niveau désiré d'implication du donneur, la figure adoptée par rapport à l'enfant et les mots qui seront utilisés pour le désigner. C'est également à ce moment que certains couples ont demandé aux donneurs de faire des dons pour plus d'un enfant, ce qu'ils ont accepté. Cette clarification des rôles attendus, des besoins et des intentions fait en sorte que les points de vue des mères et des donneurs se rejoignent quant à la place de ces hommes auprès des enfants nés de leurs dons. Ce dialogue explique peut-être le fait que personne ne rapporte de conflit ou de divergences d'opinions quant à l'implication du donneur.

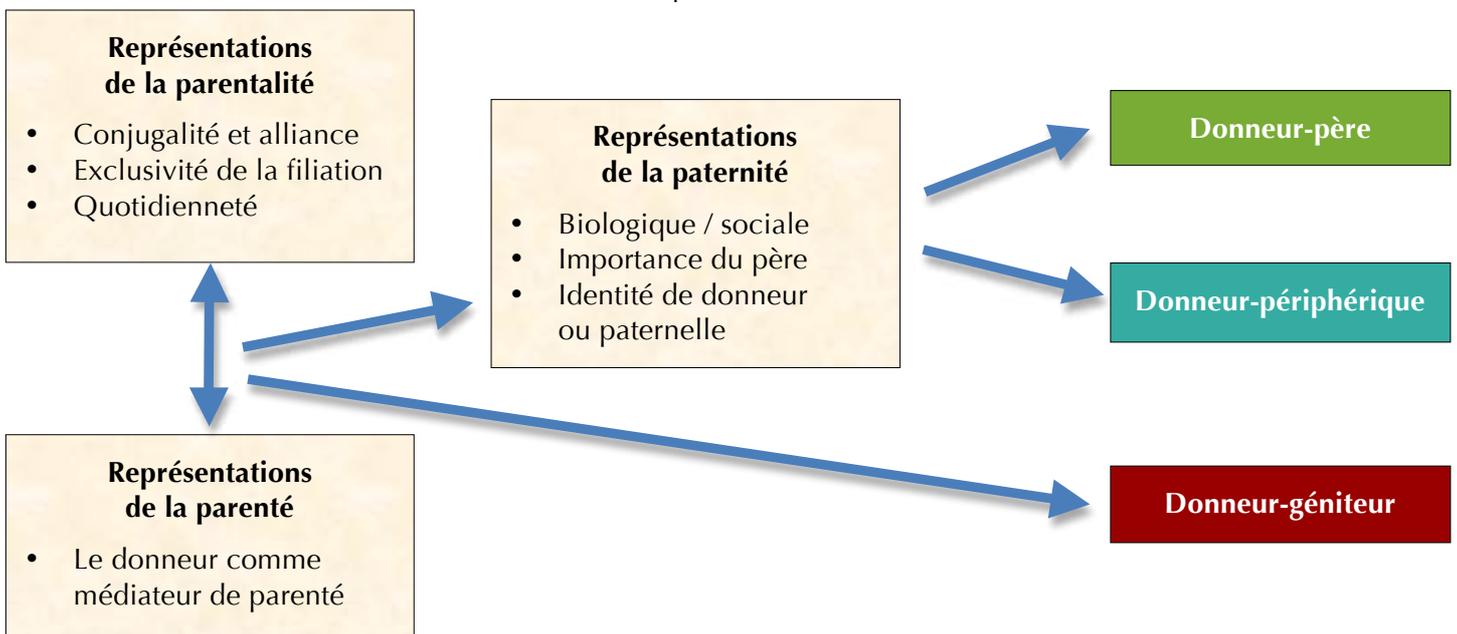
Les femmes rencontrées ont insisté sur l'importance de l'aspect relationnel pour faciliter les discussions sur les sujets sensibles. Elles décrivent les donneurs comme des hommes fiables, authentiques et ouverts, avec lesquels il est aisé de discuter de questions ayant un potentiel émotif élevé. Quant aux donneurs, tous perçoivent les femmes bénéficiaires de leur don comme de bonnes mères et soulignent qu'au départ, ils souhaitent venir en aide à des amies afin qu'elles puissent concrétiser leur rêve de fonder une famille, sans que cela vienne avec quelques aprioris ou attentes que ce soit. En somme, les femmes et les hommes rencontrés estiment qu'il faut beaucoup de souplesse et de confiance de part et d'autre pour qu'une telle dynamique familiale soit un succès.

## Mise en pratique du rôle de donneur

La mise en pratique du rôle de donneur s'échelonne sur un continuum allant du donneur-générateur jusqu'au donneur-père en passant par le donneur-périphérique; chacune de ces positions allant de pair avec un niveau d'implication différencié.

Ce qui influence la position du donneur au sein de cette typologie est la mise à distance ou l'appropriation par les mères du schéma nucléaire traditionnel, de même que l'importance qu'elles accordent ou non au fait d'offrir une figure paternelle à leur enfant.

Quant aux donneurs, leurs représentations de la paternité et la perception de l'importance de leur rôle influenceront leur désir de s'impliquer dans la vie de l'enfant.



Le **donneur-père** (n=2) est impliqué dans la vie de l'enfant, mais sans être légalement reconnu comme le père. En outre, cette paternité vient sans devoirs et sans responsabilités. Les donneurs de cette catégorie, bien que très présents dans la vie des enfants, sont peu ou pas impliqués au niveau du parentage. Les activités réalisées avec les enfants sont alors axées sur le jeu plutôt que sur la routine et les soins quotidiens. Les enfants les considèrent comme leur *papa* et les mères estiment qu'avoir un père est important pour le développement identitaire des enfants. Les donneurs inclus dans cette catégorie présentaient un fort désir de paternité depuis l'enfance, ce qui a été une source de motivation pour participer au projet parental des mères concernées.

La catégorie la plus importante regroupe les **donneurs-périphériques** (n=5). Ce sont des hommes qui sont plus ou moins impliqués dans la vie de l'enfant. Certains d'entre eux voient les enfants régulièrement (avec ou sans les mères) alors que d'autres ne sont que rarement en contact avec eux. Certains donneurs gardent occasionnellement les enfants pour offrir un répit aux mères, tandis que d'autres les verront plutôt lors d'activités sociales organisées par le couple. Ils ne sont pas considérés comme des pères, car la paternité est vue par les membres des unités familiales dont les donneurs se retrouvent dans cette catégorie comme faite de quotidienneté et de prise en charge. Si certains de ces hommes ont pu développer une identité paternelle plus ou moins marquée, tous conviennent que les enfants sont ceux des mères, bien que leur relation à l'enfant soit fortement investie.

Le **donneur-générateur** (n=2) est en fait un homme ayant servi de relais pour permettre la conception d'un enfant. Les femmes concernées ne font pas référence à lui comme un *père*, mais bien comme un *générateur*. Ces donneurs conçoivent leur don comme une assistance à la procréation et réfutent toute association entre leur don et une éventuelle paternité.

## Conclusion

Le caractère exploratoire de la recherche, le faible nombre de participants et de participantes et l'échantillonnage de convenance ne permettent évidemment pas une généralisation des résultats. Néanmoins, les résultats de la présente étude semblent corroborer ceux des recherches effectuées ailleurs dans le monde auprès des familles lesboparentales dont les enfants sont nés d'un donneur connu, tant au Canada<sup>2</sup>, en Europe<sup>3,4</sup> et en Australie<sup>5</sup>. L'originalité de la présente contribution est de croiser les représentations qu'ont les mères du rôle du donneur à celles de ce dernier, ce qui nous a permis de constater la forte congruence existant de part et d'autre quant à l'implication du donneur auprès des enfants nés de ses dons.

Développer une vision commune quant au rôle du donneur permet d'éviter que les divergences de points de vue ne dégénèrent en conflits ou encore, ne causent de détresse chez un donneur dont le rôle auprès des enfants ne convient pas à ses aspirations initiales. En ce sens, le rôle du donneur avait été discuté au sein des triades rencontrées et chacune d'entre elles en avait une définition commune avant le don. Ces discussions, plus ou moins soutenues selon les triades, ont eu le mérite de mettre chacun et chacune en confiance afin de mettre sur la table des sujets particulièrement délicats tels que, par exemple, la désignation du donneur. Plusieurs mères non biologiquement liées à leurs enfants ont ainsi souligné l'ouverture et la compréhension qu'ont exprimées les donneurs à l'égard de leurs craintes.

La recherche apporte également un éclairage intéressant sur le regard que posent les donneurs sur les enfants issus de leurs dons, et par ricochet, sur leur conception de la paternité. Ils soulignent l'ambiguïté qui existe entre la paternité sociale et la paternité biologique. À l'exception d'un seul d'entre eux qui perçoit son don à l'instar d'autres dons biologiques (notamment le don de sang), les donneurs soulignent que le sperme est un vecteur biologique qui permet de créer un enfant qui sera, jusqu'à un certain point, le prolongement d'eux-mêmes. Cela fait en sorte qu'ils ne sont pas indifférents à l'enfant. En outre, tous sont prêts éventuellement à accueillir et à répondre aux sollicitations de l'enfant, si ce n'est pour entretenir une relation plus continue avec lui, du moins pour l'aider à répondre aux questions qu'il pourrait se poser à propos de ses origines. Cette projection dans l'avenir souligne que le don s'inscrit dans la durée et découle d'une réflexion préalable.

Enfin, les résultats sont grandement influencés par l'âge des enfants au moment de la collecte de données. De fait, la très grande majorité des enfants étaient d'âge préscolaire au moment des entrevues. Solliciteront-ils eux-mêmes des contacts plus soutenus ou réguliers avec le donneur lorsqu'ils grandiront? Comment se le représenteront-ils? Le bien-être des enfants nés grâce à l'implication d'un tiers dans le projet parental d'autrui est un sujet de préoccupation, tant sur le plan scientifique que social. À ce propos, la Commission de l'éthique de la science et de la technologie<sup>6</sup> recommande la réalisation d'études qualitatives afin d'appréhender le « roman familial » de ces enfants, ce qui soutient la nécessité et la pertinence d'un programme de recherche longitudinale.

<sup>2</sup> Kelly, F. (2009). (Re)forming parenthood: The assignment of legal parentage within planned lesbian families. *Ottawa Law Review*, 40(2), 185-224

<sup>3</sup> Nordqvist, P. (2011). Origins and originators: Lesbian couples negotiating parental identities and sperm donor conception. *Culture, health and society*, 1-15

<sup>4</sup> Ryan-Flood, R. (2005) Contested heteronormativities: Discourse of fatherhood among lesbian parents in Sweden and Ireland. *Sexualities*, 8(2), 189-204

<sup>5</sup> Dempsey, D. (2010). Conceiving and Negotiating Reproductive Relationships : Lesbians and Gay Men Forming Families with Children. *Sociology*, 44(6), 1145-1162

<sup>6</sup> Commission de l'éthique de la science et de la technologie (2009). *Éthique et procréation assistée : des orientations pour le don de gamètes et d'embryons, la gestation pour autrui et le diagnostic préimplantatoire*. Québec, Canada : Gouvernement du Québec

